ZOOM





UN SECTEUR ESSENTIEL POUR LA SOCIÉTÉ, FRAGILE DANS SON FONCTIONNEMENT

La contribution des associations à la société belge est considérable. Chaque jour, des milliers d'associations et fondations s'activent autour de thématiques aussi variées que la lutte contre la pauvreté, la santé, la coopération au développement, l'environnement, le sport, la culture, etc. Si la majorité d'entre elles fonctionnent exclusivement avec des volontaires, plus de 18.000 travaillent avec du personnel salarié. Au total, 446.500 personnes - un Belge actif sur neuf! - sont employées dans une institution sans but lucratif (isbl), qu'il s'agisse d'associations sans but lucratif (asbl), d'associations internationales sans but lucratif (aisbl), de fondations privées ou de fondations d'utilité publique.

Fortes de leur diversité et de leur flexibilité, les associations ne se contentent pas de répondre aux

besoins de la population. Elles jouent également un rôle de sentinelles, signalant les besoins émergents d'une société en pleine mutation, devant faire face au vieillissement de la population et à une paupérisation accrue. Elles constituent un excellent indicateur de la vitalité et de la bonne santé de notre démocratie.

Confrontées à la crise économique, à des réductions de subsides et à des exigences de plus en plus nombreuses (transparence, bonne gouvernance, travail en réseau, partenariat privé/public, etc.), les associations ont parfois bien du mal à tenir la tête hors de l'eau. Plus que jamais, elles doivent démontrer l'impact de leurs actions et régulièrement se remettre en question.



Un acteur appréciable du paysage économique belge

Associatif: le « troisième » secteur

Le secteur associatif est une sorte de "troisième homme", qui ne se confond ni avec le secteur marchand (axé sur la distribution d'un bénéfice aux actionnaires), ni avec les pouvoirs publics (régis par les administrations et les élus politiques). Il poursuit un but altruiste -en créant une plus-value pour la société - et non lucratif, puisqu'il n'y a pas de distribution de bénéfices aux membres ou aux administrateurs. Ses ressources proviennent principalement de revenus issus d'activités non commerciales: aides publiques, dons privés, cotisations des membres, contributions d'usagers, etc.

Les institutions sans but lucratif (isbl) regroupent un ensemble varié d'organisations: asbl (majeure partie), aisbl, fondations, temporels du culte, syndicats, unions professionnelles, partis politiques et hôpitaux privés. Les organisations contrôlées par les administrations publiques ne relèvent pas de cette catégorie.

Chiffres clefs des institutions sans but lucratif

Associations occupant du personnel permanent	18.731
Nombre de personnes employées	446.500
Part du marché de l'emploi salarié	11,9%
Contribution à la richesse nationale (PIB)	5,5%

Source: "Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique", Fondation Roi Baudouin et Banque Nationale de Belgique, juin 2013.

- » Les associations occupant du personnel permanent en Belgique emploient 446.500 personnes, soit 11,9% du marché de l'emploi salarié.
- >>> La part des isbl dans l'emploi salarié total de l'économie belge représente 9,6% du total des rémunérations.
- >>> La Région wallonne compte le plus grand nombre d'isbl (6.957 unités, pour 6.452 en Région flamande) mais, en termes d'emploi, la Région flamande arrive en tête avec 59,4% des emplois (pour 26,6% en Région wallonne).

Une création permanente d'emplois

De secteur des isbl est un grand pourvoyeur d'emplois. Entre 2000 et 2008, la croissance cumulée de l'emploi y a été de 38%, contre 7% seulement pour le reste de l'économie. Les domaines les plus porteurs sont ceux des soins de santé - en raison du viellissement de la population - et de l'action sociale. Malgré la crise, cette dynamique s'est prolongée. Ainsi, en 2010, le secteur a connu une hausse des engagements de 3,7%, soit 15.900 postes de travail. A la même époque, le reste de l'économie stagnait (hausse de 0.3%).

Répartition régionale

des emplois salariés dans les institutions sans but lucratif



	Emploi salarié en 2010	Création nette d'emplois salariés en 2010	
	(milliers d'unités)	(milliers d'unités)	
Agriculture et industrie	10,3	-0,9	
Services	61,7	0,8	
Enseignement (hors écoles)	8,9	0,3	
Santé humaine	146,7	5,8	
Action sociale	163,6	9,0	
Arts, spectacles et activités récréatives	16,0	0,0	
Autres activités de services	39,5	0,9	
Total des ISBL	446,5	15,9	
p.m. Reste de l'économie	3 310,8	9,1	

Source: "Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique", Fondation Roi Baudouin et Banque Nationale de Belgique, juin 2013.

Le volontariat

Selon la loi du 3 juillet 2005, le volontariat consiste en une activité qui ne fait l'objet d'aucune rétribution, obligation ou recherche d'un profit personnel. Elle s'exerce en dehors du cadre familial et à travers une organisation. Cette loi prévoit aussi les modalités de remboursement des frais encourus, la couverture par une police d'assurance, etc.

Obligations des associations La taille, critère décisif

En 2002, la loi du 27 juin 1921 sur les associations a connu d'importantes modifications. On y traite de quatre formes juridiques distinctes: les asbl, les aisbl, les fondations d'utilité publique et les fondations privées. La loi énumère une série d'obligations, notamment administratives: parmi celles-ci, la tenue d'une comptabilité et la publication des comptes annuels à la Banque Nationale. Ces obligations varient en fonction de la taille des organisations (petites, grandes et très grandes); cette taille étant définie selon une combinaison de trois critères: nombre d'équivalents temps plein engagés (ETP), montant du bilan et montant des recettes annuelles.

En 2012, plus de 7.000 associations ont déposé leurs comptes à la Banque Nationale.

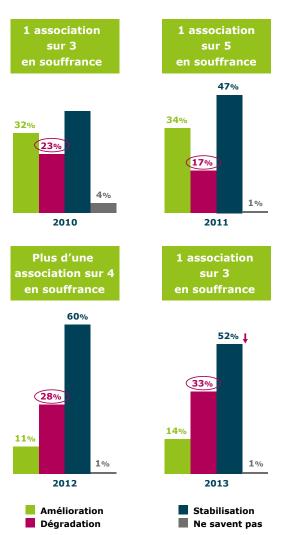
	Très grandes	Grandes	Petites
Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés (en équivalents temps plein)	plus de 100		
	Si au moins deux des critères ci-après sont dépassés:	Atteint ou dépasse au moins deux des critères suivants:	N'atteignent pas plus d'un critère
Moyenne annuelle du nombre de travailleurs occupés (en équivalents temps plein)	50	5	5
Total des recettes	7.300.000€	312.500€	312.500€
Total du bilan	3.650.000€	1.249.500€	1.249.500€

Source: Arrêté Royal du 25 août 2012

Le baromètre 2013 de la Fondation: la crise fait mal, encore et toujours

- » Depuis 2010, la Fondation Roi Baudouin réalise une photographie annuelle du secteur associatif. Avec l'aide de l'institut de sondage spécialisé Ipsos, elle a questionné, en 2013, 700 directeurs d'associations, représentatifs de tous les secteurs concernés dans les trois Régions du pays. L'analyse porte particulièrement sur la façon dont le secteur réagit à la crise économique.
- » Pour près de deux associations sur trois, les subsides publics constituent la principale source de financement. Ceux-ci représentent en moyenne plus de la moitié des recettes.
- Depuis 2011, le nombre d'associations estimant que leur propre situation économique s'est dégradée dans l'année écoulée ne fait que croître. Une sur cinq s'estimait en souffrance en 2011. En 2013, c'est le cas pour une association sur trois. Le constat de la dégradation économique concerne
- dans la même proportion les grandes et petites associations, de même que la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2013, trois associations sur dix ne s'estimaient pas confiantes dans l'avenir du secteur associatif. Cette appréciation se retrouve deux fois plus souvent dans les associations francophones que parmi les associations flamandes.
- >> En 2013, près d'une association sur cinq a connu des problèmes de trésorerie.
- » En 2013, 59% des associations ont été contraintes de réduire leurs coûts. Elles sont 55% à estimer qu'elles devront le faire à nouveau en 2014. Par ailleurs, elles font de plus en plus souvent appel aux volontaires afin de continuer à fonctionner tout en limitant les coûts.

1 ASSOCIATION SUR 3 ESTIME QUE SA PROPRE SITUATION ÉCONOMIQUE S'EST DÉGRADÉE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS



"La dépendance à l'égard des subsides publics est une source de relative stabilité et, en même temps, une épée de Damoclès."

(Un directeur d'association)

"La crise est aussi un facteur de restructuration, qui pousse le monde associatif à s'interroger sur ce qu'il veut réellement faire, et comment."

(Un directeur d'association)

Agrément fiscal

Les dons de 40 euros ou plus effectués auprès d'organisations désignées par la loi ou agréées par le Ministre des Finances donnent lieu à une réduction d'impôts. En 2012, on comptait plus de 1.800 organisations agréées (hors organisations désignées par la loi). Pour connaître les conditions d'agrément ainsi que la procédure, voir http://finances.belgium.be/fr/asbl/



- >> La Fondation Roi Baudouin soutient financièrement, chaque année, plusieurs centaines d'associations. Pour mieux faire connaître le monde associatif dans son ensemble. elle a créé en 2012 l'Observatoire de la vie associative. Il a pour objectifs principaux la collecte de données, l'amélioration de la connaissance du secteur et de sa transparence.
- >> Pour rencontrer les exigences croissantes de transparence et de "redevabilité", la Fondation a coordonné, en 2010, la publication de huit recommandations de bonne gouvernance. Cette initiative est la réponse à une demande émanant du secteur associatif lui-même. On y trouve, notamment, la définition des buts et des activités de l'organisation à profit social dans ses statuts, la description rigoureuse des rôles de chaque organe de pouvoir, tels que l'assemblée générale et le conseil d'administration (et leur contrôle effectif), la définition d'une stratégie associant les parties prenantes, l'exigence d'intégrité et d'engagement des administrateurs, etc.
- >>> Créé pour aider à "agir en connaissance de cause", le site philanthropie.be est le carrefour entre le monde associatif et ses nombreux partenaires. Chaque association y dispose gratuitement d'une "carte de visite" détaillant ses missions, activités, réalisations, organes de décision, informa-

- tions financières, etc. Elle peut également y exprimer ses besoins. Régulièrement mis à jour et validé par l'association elle-même, le site est accessible librement à tout donateur potentiel (particulier ou entreprise), aux volontaires, aux pouvoirs publics, etc. Plus de 2.600 associations s'y sont déjà enregistrées (octobre 2013).
- >>> Le Fonds Venture Philanthropy est spécifiquement orienté vers le renforcement des capacités des associations ou des entreprises d'économie sociale. Il a pour objectif d'améliorer structurellement leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion ou leurs ressources humaines via le recours à de l'expertise et du conseil externe. Intervenant à raison de maximum 80.000 euros pendant trois ans (par association), il constitue une occasion unique de repenser le cœur des activités de l'association ou de l'organisation et peut s'avérer très utile dans le cadre d'une restructuration. Le Fonds a jusqu'à présent attribué un montant total de 1,437 million d'euros à 22 organisations (novembre 2013).
- >> Le Fonds Baronne Monique van Oldeneel tot Oldenzeel soutient des associations qui améliorent les conditions de vie et de logement des sans-abris et sans-logis. Il alloue 100.000 euros (maximum) organisations désireuses d'améliorer leur fonctionnement à long terme.

Aider des projets de tiers

Nombreuses sont les associations qui veulent apporter une contribution active à produire un changement durable au sein de la société. Afin de les soutenir dans leur récolte de fonds, la Fondation leur permet d'ouvrir un "compte de projet" en son sein. Ce compte aide l'organisation à récolter de l'argent pour un objectif spécifique. Il permet ainsi au projet d'avoir une plus grande reconnaissance et une plus grande visibilité. Les donateurs reçoivent par ailleurs une attestation fiscale pour tout don à partir de 40 euros.

>>> Dans le cadre de l'Observatoire de la vie associative, la Fondation Roi Baudouin lancera, dans le courant de l'année 2014, une grande enquête sur le volontariat.

PUBLICATIONS

Baromètre des associations (2013).

Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique. Fondation Roi Baudouin et Banque Nationale de Belgique (2013).

Le Fonds Venture Philanthropy - Rapport d'impact (2013).

Recommandations pour la gouvernance des organisations à profit social (2010).

Vous pouvez télécharger gratuitement ces publications sur www.kbs-frb.be

FONDATION ROI BAUDOUIN AGIR ENSEMBLE POUR UNE SOCIÉTÉ MEILLEURE

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste, active en Belgique et au niveau européen et international. Nous voulons apporter des changements positifs dans la société et, par conséquent, nous investissons dans des projets ou des individus propres à en inspirer d'autres.

En 2012, nous avons notamment soutenu 1.700 organisations et individus pour un montant total de 22 millions d'euros. Mille sept cent trente personnes dans des jurys indépendants, des groupes de travail et des comités d'accompagnement ont mis bénévolement leur expertise à disposition. La Fondation organise également des débats sur d'importants thèmes sociétaux, communique des résultats de recherche dans des publications (gratuites), noue des partenariats et stimule la philanthropie 'via' la Fondation Roi Baudouin et non 'pour' elle.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du Roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be

Suivez-nous sur: 👍 🔁 🕍 in









ÉDITEUR RESPONSABLE

Luc Tayart de Borms rue Brederode 21 - 1000 Bruxelles Novembre 2013